

## **Introduire la médiation en Branche aînée**

Les EEUdF ont fait le choix de développer largement en leur sein la pratique de la médiation, et notamment la médiation par les pairs, afin de d'aider les enfants et les jeunes à acquérir des compétences indispensables à une culture de paix. Cette fiche a pour but d'aider les responsables d'aîné(e)s à mettre en place la médiation en toute simplicité.

### **Introduire la médiation dès l'élaboration des règles de vie**

Si la médiation semble naturelle une fois que l'on a l'habitude de la pratiquer, elle nécessite au début un effort pour penser à s'en servir, et pour apprendre son déroulement. Les responsables doivent donc veiller à introduire la médiation dans le fonctionnement de l'équipe d'aînés, en démontrant son intérêt et en expliquant son fonctionnement.

La construction des règles de vie constitue un moment idéal pour cela, puisqu'il s'agit de prévoir en équipe comment seront réglés les relations entre ses membres. Ce qui permet autant de réduire les situations de tension que de poser le cadre pour les dénouer.

### **L'enjeu : surmonter les conflits et non les fuir**

Le premier enjeu est d'aider les aînés à comprendre que les conflits ne sont pas un problème en soi, et que, bien réglés, ils permettent de faire avancer le groupe. Ils doivent donc être pris en compte et traités dès que possible, avant qu'ils ne dégénèrent en crise destructive. Les responsables peuvent montrer aux aînés la variété des réactions possibles face à un conflit : l'évitement, la mise à l'écart de certains membres du groupe, l'imposition d'une solution par un détenteur de l'autorité, la recherche d'un compromis... ou la médiation. Cette dernière vise à aider les protagonistes à renouer la communication et à élaborer ensemble une solution qui leur convienne à chacun(e).

### **Les principes de la médiation**

Ainsi, les règles de vie pourraient préciser que les protagonistes essaieront d'abord de surmonter les conflits par la médiation pour envisager d'emblée une sortie constructive. Concrètement, lorsqu'un conflit apparaît, un aîné, éventuellement aidé par un responsable, se saisit de la situation et propose une médiation aux personnes impliquées. Le rôle des responsables est de s'assurer que le conflit soit traité. Si aucun aîné(e) n'offre spontanément sa médiation, le responsable peut en inviter un à le faire, voire assurer lui-même la médiation. Le rôle du médiateur est d'aider les protagonistes à écouter les faits et les ressentis présentés par chacun, les demandes et les solutions suggérées par chaque partie. En s'aidant de reformulation, il cherchera à vérifier que chacun a bien compris chaque interlocuteur, ce qui favorisera l'apaisement. Il aidera les parties au conflit à

identifier les points d'accord et de désaccord pour proposer et convenir des solutions adaptées.

### **Apprendre en s'amusant**

Rien de tel qu'un exemple concret pour comprendre le déroulement de la médiation, s'y essayer et découvrir sa simplicité. L'idéal est de partir d'une vieille situation de conflit qu'a vécu un membre de l'équipe. Sinon, un jeu de rôle est possible et moins engageant pour les aînés.

### **En attendant l'orage**

Il ne reste plus qu'à afficher et/ou à distribuer à tous les médiateurs potentiels un aide mémoire sur le déroulement de la médiation... et à attendre le surgissement des prochains conflits !

Ando Randzavola, Frédéric Faverjon et Jérôme Kasparian